

72^e

CONGRÈS
EXPOSITION
de l'industrie minière

BORDEAUX
PARC DES EXPOSITIONS

04 / 05 / 06
OCTOBRE 2023



GUIDE DE L'EXPOSANT

EXPOSITION SIM 2023

INFORMATIONS PRATIQUES

L'Exposition SIM se déroulera sur le site du parc des Expositions de Bordeaux.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SALON

- Mercredi 4 octobre de 8h30 à 18h00
- Jeudi 5 octobre de 8h30 à 18h00
- Vendredi 6 octobre de 08h30 à 13h00

LIEU

L'adresse exacte pour les exposants :

BORDEAUX - PARC DES EXPOSITIONS

Hall 1 et Palais de L'Atlantique

L'entrée se fait par la PORTE F

Cours Jules Ladoumègue

33300 BORDEAUX

ACCESSIBILITÉ :

- **En train :**

Depuis la Gare Bordeaux Saint-Jean, puis tramway ligne C (arrêt Parc des Expositions) -

Remarque : 1 tramway sur 2 jusqu'à l'arrêt Parc des Expositions - www.oui.sncf

- **En voiture :**

A10 Paris – Bordeaux, sortie Bordeaux-Lac Parc des Expositions direction Bordeaux-Lac, sortie Rocade 4, 4A et 4B PARKING GRATUIT.

- **En avion :**

Depuis l'aéroport de Bordeaux-Mérignac à Bus Navette Liane 1 (arrêt Gambetta)

Puis Tramway ligne C (arrêt Parc des Expositions) - www.bordeaux.aeroport.fr

- **En transports en commun :**

www.infotbm.com

Tramway ligne C : Direct depuis la gare St Jean jusqu'au Terminus arrêt Parc des Expositions / Nouveau stade

- **En taxi :**

Disponibles devant l'entrée Porte C du Parc des Expositions

Tarifs indicatifs (variation du prix possible en fonction du trafic) : Parc des Expositions – aéroport : 25 €, Parc des Expositions – Gare Saint-Jean : 17 €, Parc des Expositions – Centre-ville : 15 €

ACCES PARKING :

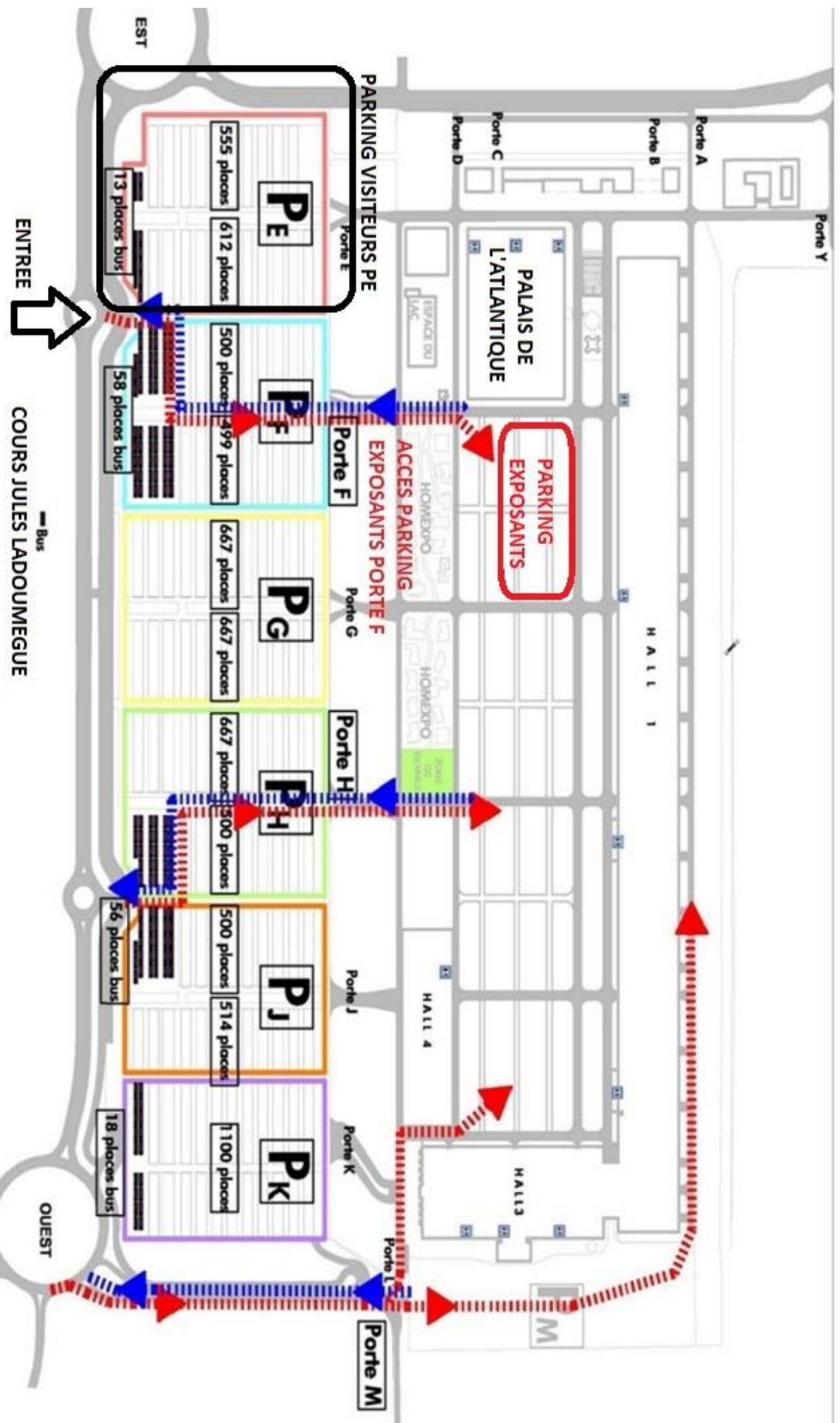
- **Période de montage**

Le parking Exposants est accessible depuis la **PORTE F** par le rondpoint Est du cours Ladoumègue.

Le gabarit d'accès au parking est limité à une hauteur de 2.10 m.

- **Période d'exploitation**

Lors de la manifestation, les exposants peuvent se stationner sur le parking PE.





RESTAURATION SUR LE SITE :

Un restaurant sera ouvert le midi pour les exposants et un bar fonctionnera en permanence sur le salon pour l'ensemble des participants.



DATE ET HORAIRES - MONTAGE ET DEMONTAGE :

Installation des exposants : Mardi 3 octobre de 9h00 à 19h00

Ouverture de l'exposition : Mercredi 4 octobre de 8h30 à 18h00

Jeudi 5 octobre de 8h30 à 18h00

Vendredi 6 octobre de 8h30 à 13h00

Départ des exposants : Vendredi 6 octobre à partir de 13h00

Montage standiste : Lundi 2 octobre de 8h00 à 20h

Démontage des stands : Vendredi 6 octobre

- 13h00 : fermeture du salon
- Début de démontage des exposants
- Livraison caisses sur stand par transpalette
- 22h00 : fin de démontage

Exposition Extérieure

Arrivée des machines : Lundi 2 octobre de 14h00 à 18h00

Mardi 3 octobre de 8h00 à 19h00

Départ des machines : Vendredi 6 octobre à partir de 13h00 à 22h00



RÈGLEMENT DE DÉCORATION :

Les matériels présentés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins. Aucun matériel ne doit dépasser de la surface du stand. Les produits exposés ne sont pas limités en hauteur (sauf par la hauteur du bâtiment) dans la mesure où toute enseigne ou signalétique fixée sur ce matériel répond au règlement de décoration. Si vous souhaitez présenter une machine en fonctionnement, vous devez impérativement le déclarer pour autorisation à l'adresse c.tolini@rpi.fr.

Tout dommage causé par l'exposant restera à sa charge. A ce titre, l'exposant devra souscrire une assurance dommage.

1) Animations sonores

La puissance rayonnée par les éléments d'animation (sonorisation, vidéo) ne devra en aucun cas dépasser les 80 dB (A) - valeur mesurée dans une zone de 3 m autour du stand, et ce sans aucune exception, même de courte durée.

2) Hauteur de construction / retrait en mitoyenneté

- Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, éclairage, ne doit dépasser des limites du stand
- Les stands à étage ne sont pas autorisés
- **La hauteur maximale des cloisons doit être de 2.50m à partir du sol du hall**
- **Hauteur maximum autorisée 4m avec un retrait d'1 mètre par rapport aux allées (Structure, signalétique)**
- Les éléments installés en bord d'allées ne devront en aucun cas dépasser 2.5m de haut et occulter plus de 40% de la longueur de chaque façade (cloisons, enseignes, structures de décors ou véhicules et matériels volumineux)
- Est considéré comme fermeture tout élément de décor plein au même titre que les cloisons vitrées (transparentes, verre dépoli...) et fenêtres. A contrario, les ouvertures s'entendent comme des unités de passage physique. Les murets seront acceptés à condition de ne pas dépasser une hauteur de 1m.

L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation, gêneraient les exposants voisins ou visiteurs.

3) Prospectus

La distribution de tracts, prospectus, etc est strictement interdite en dehors des stands y compris aux abords des halls (galerie d'accueil, parking).

4) Matériels en fonctionnement

Tous les matériels présentés en fonctionnement pendant la durée du salon doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du cabinet de sécurité, sous peine de devoir être neutralisés. Toutes les présentations et démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant. D'autre part, seuls seront autorisés à être présentés en ordre de marche les machines ou matériels dont les installations auront été reconnues conformes par la commission de sécurité.

5) Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Pour les stands ayant un plancher d'une hauteur supérieure à 2,50 cm, il est nécessaire de réaliser un accès pour les personnes à mobilité réduite. Pour les stands ayant un plancher entre 2cm et 4cm, il est nécessaire de s'équiper d'un chanfrein pour ceux d'une hauteur supérieure à 4cm, il faudra s'équiper avec une rampe. Cet accès devra être d'une largeur minimale de 0,90 m avec un pourcentage de pente inférieur à 5%.

6) Postes d'incendie RIA (Robinet d'Incendie Armé)

Les RIA devront toujours rester accessibles aux services de sécurité. Un passage de 1 m à droite de l'appareil doit être laissé libre de tout matériel jusqu'à l'allée de circulation du public. La présence de panneaux ou de tissus pour masquer l'appareil est absolument interdit.

7) Ballon Publicitaire

Une demande spécifique devra être faite auprès de l'organisateur. Les bouteilles d'hélium ne pourront en aucun cas être stockées sur le stand pendant le montage et pendant la manifestation.



VOTRE STAND :

Le jour de l'ouverture du salon : nous assurerons l'enlèvement du polyane et l'aspiration des moquettes

Le mercredi et jeudi : le nettoyage est à votre charge. Si vous ne souhaitez pas procéder vous-même au nettoyage de votre stand le mercredi et jeudi matin, la prestation nettoyage est à acheter dans la boutique en ligne.

Tous les soirs : déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri aux équipes de nettoyage qui les collecteront.

Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls.

DIMENSIONS ET CLOISONS DE STANDS

Le stand est composé de cloisons en mélaminé de couleurs grises.

Dimensions : FICHE TECHNIQUE MATERIEL IG en annexe en fin de guide.

Agrafes, boulonnage, vissage et grosses pointes, tout élément d'accroche pouvant détériorer le support sont interdits. La détérioration des cloisons vous sera facturée.

Idéal : Patafix ou adhésif repositionnable.

Surface totale des cloisons 2400mm x 999.5mm

MOQUETTE

La moquette sur les stands sera de couleur grise.

Autres coloris possibles mais payants dans la boutique en ligne.

ELECTRICITE

1 branchement monophasé de base 1.5 kw.

Si vous souhaitez une puissance supérieure reportez-vous à la plateforme technique.

A noter la barre de LED est branchée sur votre branchement électrique.

Si vous souhaitez un emplacement particulier pour votre branchement électrique merci de nous le préciser à l'aide d'un plan. En cas de non précision le branchement électrique sera placé dans votre réserve. Si vous n'avez pas de réserve il sera positionné par défaut par l'organisateur.

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kW)
Bouilloire	0,3 à 1,7 kW
Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur	0,1 Kw
Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Barre de led	0,3 kW

D'autres puissances sont disponibles sur la plateforme technique de l'exposant, pour toute demande particulière elle s'effectue par mail auprès de Catherine TOLINI à c.tolini@rpi.fr



NETTOYAGE :

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes tous les jours en dehors des heures d'ouverture du salon.



WIFI :

Il est possible de commander un accès wifi personnalisé directement dans la boutique en ligne.



MANUTENTION :

Pour toute manutention de caisses ou machines sur place :

Veuillez prendre contact avec notre transitaire manutentionnaire officiel ESI

Emmanuel PITCHELU 01 39 92 87 88 emmanuel.pitchelu@group-esi.com

Prestations assurées :

L'enlèvement de votre marchandise ou machine à l'adresse de votre choix.

L'acheminement au Parc des Expositions.

Le déchargement sur votre stand, le stockage des emballages vides.

Le rechargement et la réexpédition.

Livraison possible à partir du lundi 2 octobre 14h00 (pas avant)

Adresse de livraison :

Parc des Expositions Bordeaux

Palais 2 l'Atlantique ou Hall 1

EXPOSITION SIM

Cours Jules Ladoumègue

Porte F

33300 BORDEAUX

Mentions à faire figurer sur votre envoi :

- Nom de la manifestation
- Nom et adresse de l'exposant
- N° du stand
- Nom et numéro de portable de la personne du stand à contacter si besoin

Matériel à prévoir :

Nous vous rappelons que vous devez prévoir le matériel susceptible de vous être utile sur votre stand, par exemple : trolley pour déplacer votre petit matériel, scotch, double-face, rallonges électriques et multiprises, ciseaux, cutter, etc.

Si vous assurez votre propre transport de marchandises :

Vous devez être présent sur le stand à l'arrivée des marchandises afin d'en prendre livraison. Idem pour le retrait des marchandises à la fin du salon

Le Salon ne pourra en aucun cas réceptionner la marchandise qui, si vous êtes absent, sera déposée librement sur votre stand sans contrôle de notre part. Idem pour le retrait des marchandises à la fin du salon

**GARDIENNAGE :**

L'organisateur du salon se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat

GARDIENNAGE à partir du mardi 3 octobre 21h00

Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements de stands qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et démontage.

Nous vous conseillons de ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.

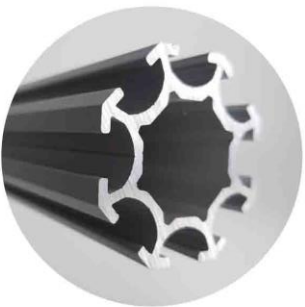
PENDANT LE SALON : Nous vous conseillons vivement de sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité. (En vente dans tous les magasins informatiques).

LORS DU DÉMONTAGE : Nous vous recommandons vivement de déménager vos objets et de vider votre réserve dès la fermeture du salon.

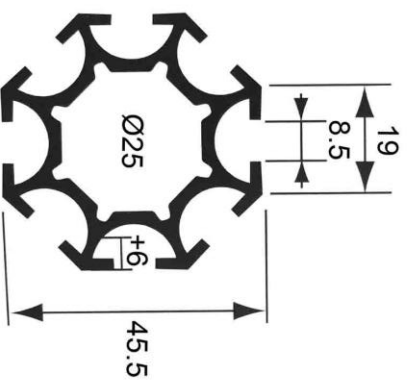
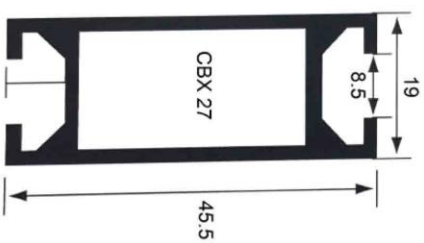
TRAVERSES ET POTEAUX



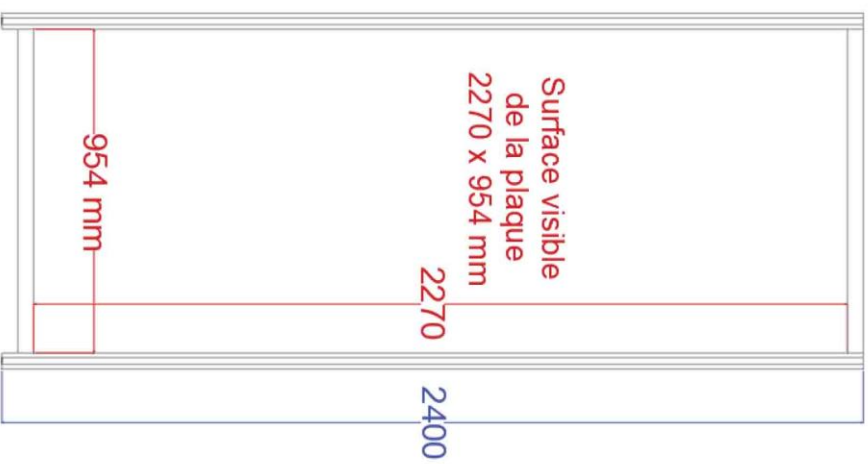
Traverses alu 45,5 x 19 mm



Traverses alu 45,5 mm



CLOISONS MELAMINÉES



Dimensions surface réelle
2282x965mm



Coloris mélaminé BETON